BLOGPOST

Protégez vos travailleurs isolés

Août 2018 — **Il arrive qu'un travailleur affecté à une tâche dans un endroit isolé ou dangereux soit confronté à une situation de risque nécessitant l'intervention urgente des secours. De quels moyens de contrôle dispose l'employeur ? Plus important encore : comment intervenir en cas d'incident ? Securitas détient la solution : « Lone Worker ».**

Chaque employeur est tenu de mener une politique visant à garantir le bien-être de ses travailleurs. La solution « Lone Worker » permet de contrôler la sécurité de vos travailleurs occupés dans un endroit isolé ou dangereux. Le système suit en temps réel la position de votre collaborateur et, en cas d'incident, envoie une alerte au centre de vidéosurveillance.

Le « bouton panique » peut vous sauver la vie

Les appareils compatibles avec la solution « Lone Worker » sont équipés d'un « **bouton panique** » que le travailleur peut activer en cas de danger et qui envoie sur-le-champ une alerte au centre de vidéosurveillance. La **fonction GPS intégrée** permet aux opérateurs de localiser la personne en danger et d'envoyer sur place les services de secours compétents pour une intervention immédiate. La fonction « **silent call** » permet au centre de vidéosurveillance de contacter le travailleur, afin de déterminer avec précision la nature de l'incident.

Option supplémentaire : introduction d'un code

Il existe une option permettant de relier directement le « Lone Worker » au centre de vidéosurveillance de Securitas. Votre collaborateur commence par s'inscrire par téléphone. Ensuite, il donne un signe de vie à intervalles réguliers en introduisant un code. Lorsque ce rythme est interrompu, le système envoie une alerte au centre de vidéosurveillance. Les opérateurs tentent alors de contacter l'employé. En l'absence de réaction de sa part, les opérateurs du centre de télésurveillance envoient un agent de sécurité sur place ou avertissent les services de secours locaux.

À chaque situation, sa protection individuelle

Il existe un équipement de protection individuelle adapté à chaque situation. La finalité de tous ces appareils est identique : protéger le travailleur contre tout risque susceptible de mettre en péril sa sécurité ou sa santé au travail. Points communs à tous ces appareils : ils sont reliés à un centre de télésurveillance et sont dotés d'un « bouton panique », ainsi que d'une fonction GPS. Certains de ces équipements sont en outre

certifiés **ATEX**. La réglementation ATEX (signifiant « ATmosphère Explosive ») définit les règles et les normes de sécurité pour les zones dangereuses présentant un réel risque d'explosion.

Par ailleurs, un certain nombre d'appareils possèdent une fonction **« man down »**, laquelle envoie automatiquement une alarme au centre de télésurveillance dès qu'une chute est détectée ou lorsque l'appareil n'enregistre plus aucun mouvement. Tous les agents de gardiennage de Securitas sont en possession d'une alarme de détection de chute.

La sécurité du personnel au centre des préoccupations

La loi impose à chaque employeur de mener une politique de sécurisation de son personnel, en particulier des travailleurs isolés, et d'établir un inventaire et une évaluation des risques (IER). Dans certaines situations spécifiques, les employeurs sont également tenus d'équiper les travailleurs isolés d'un système de protection individuelle. En tant qu'employeur, il est donc indispensable de vous tenir informé des obligations qui vous incombent en matière de sécurité de votre personnel.

Des questions en matière de protection individuelle ? Contactez les spécialistes de Securitas !

A propos de Securitas

Securitas, le leader mondial dans le domaine de sécurité, propose des solutions sur mesure et adaptées aux besoins de chaque client, integrant l'humain, la technologie et l'expertise. Plus de 330.000 collaborateurs font la différence dans le secteur résidentiel, auprès des PME's, des grandes entreprises et des institutions publiques. En Belgique, Securitas emploie plus de 6000 collaborateurs.